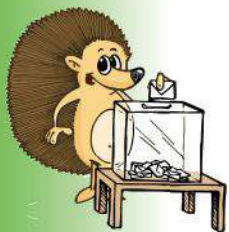


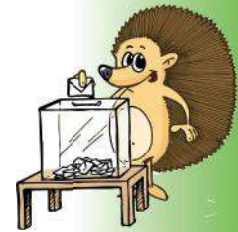
## La Commission Consultative Paritaire

Je suis Assistante Familiale, contractuel·le, en CDD, en CDI.

C'est lors de la CCP que sont abordées toutes les questions liées à ma situation individuelle : discipline, refus de formation, de mobilisation du CPF, temps partiel, contestation des évaluations, licenciement, télétravail, refus de congés mobilisant le CET...



VOS ELU·ES **Sud** S'ENGAGENT À DÉFENDRE  
TOU·TES LES AGENT·ES  
SYNDIQUÉ·ES OU NON, EN TOUTE INDÉPENDANCE,  
SANS CLIENTÉLISME, ET À RENDRE COMPTE DES DÉCISIONS.



### NOUS NOUS BATTONS POUR :

- La titularisation des contractuel·les et des Assistantes Familiales,
- La revalorisation de la rémunération et la prise en compte de l'ancienneté,
- Permettre l'accès à toutes les formations statutaires et professionnelles,
- L'égalité de traitement femmes/hommes,
- Le droit inconditionnel au temps partiel,
- Faire de la CCP une véritable instance de défense des droits des contractuel·les,
- Faire respecter les préconisations liées au handicap.

### Voter pour **Sud** en CCP, c'est aussi :

#### Pour les Assistantes Familiales :

- Le strict respect de la présomption d'innocence en cas de suspension d'agrément, avec le maintien de l'agrément et du salaire sur toute la durée de la procédure.
- L'application du droit au reclassement dans la collectivité, avec le maintien du salaire dans l'attente d'une réaffectation et la possibilité de bénéficier de formation et de période d'immersion.
- Le droit au recours dans les procédures préalables au licenciement.

#### Pour les agent·es contractuel·les :

- Le droit au temps partiel.
- Le respect des délais réglementaires pour les renouvellements ou les fins de contrat.
- La prise en compte de l'expérience et de l'ancienneté.
- Des droits identiques aux titulaires en matière de temps de travail (congés, ARTT).

si vous voulez continuer de bénéficier de l'action de **Sud**  
le 8 décembre, votez



# le 8 Décembre 2022



Je prends la Parole  
en Donnant ma Voix à

# Sud

## Vos élu-es en CCP s'engagent à :

### Vous représenter :

- . que vous soyez syndiqué-es ou NON
- . selon des critères objectifs, clairement énoncés, homogènes quelles que soient la catégorie et la filière.

### Vous défendre en toute indépendance :

- . par rapport à l'administration et aux élu-es du Conseil départemental
- . en dehors de tout clientélisme syndical.

### Vous rencontrer :

Les élu-es et l'équipe de permanent-es sont à votre disposition pour échanger sur votre carrière ou conditions de travail, vous conseiller ou vous accompagner.

### Vous informer :

Par ses publications, facebook son site internet [www.sud-ct35.org](http://www.sud-ct35.org), le syndicat SUD vous apporte son analyse.

Notre force pour gagner, c'est l'action collective de toutes et tous, titulaires et contractuel-les, et la détermination de représentant-es combatif-ves !



Voter, **Sud** c'est nous donner les moyens d'agir !



Abolir la précarité

stop à la violence  
managériale

Augmenter les salaires

Contre les discriminations

Égalité Femme/Homme

Retraite à 60 ans

Faire entendre la  
parole des agent-es

Respect des droits

Baisse du temps de travail

Défense du statut  
statut public pour les  
assistantes familiales

Non à la privatisation  
des services et des missions



Pourquoi voter **Sud** ?  
Regardez la vidéo  
en scannant ce QR code...



☎ 02 99 02 39 82  
@ sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr  
www.sud-ct35.org  
✉ 1 Avenue de la Préfecture 35042 RENNES CEDEX

